

D20260407

## COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
En date du 02 avril 2026

L'an deux mille-vingt-six, le deux avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire.

Étaient présents : BAISSADE Matthieu, BANCEL Frédéric, CHAZEL Ema, CRES Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, LEBLOND Nadège, LEROND-PLUQUET Amandine, MORALES Angélique, SEGURA Mireille, SEMENOFF Serge, TAVER Virgile TEISSONNIERE Daniel.

Étaient absents : CHARLES Fabienne (Procuration à Michel FOUGAIROLLE), GRELLOIS Irène (Procuration à Matthieu BAISSADE), MEJEAN Gilles (Procuration à Ema CHAZEL)

Mme Nadège LEBLOND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Afin de siéger au sein de cette instance, il convient de désigner 1 délégué titulaire représentant les élus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer :

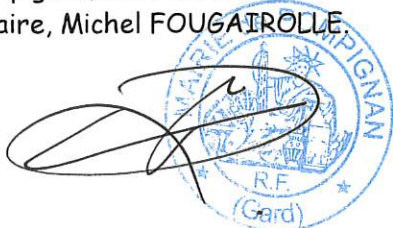
\* Amandine LEROND PLUQUET comme délégué titulaire

Charge monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de cette délibération.

Pour extrait conforme,

A Pompignan, le 07 avril 2026

Le Maire, Michel FOUGAIROLLE.



La secrétaire de séance, Nadège LEBLOND.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr)